

# CONVOCAATION

L'an deux mil onze et le 8 octobre, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour le mardi 18 octobre 2011 à 20h30, salle de la mairie.

Le Maire,

---

## Séance du 18 octobre 2011

\*\*\*\*\*

L'an deux mille onze, le dix huit octobre à 20h30 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST SILVAIN BELLEGARDE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Serge DUMONTANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

**Présents** : Mr Serge DUMONTANT, Melle Stéphanie PINGUET, Mr Daniel PODETTI, Mr Jacques GALLAND, Mme Evelyne GRAVEY, Mr Alain BUJADOUX.

**Absents**: Mr Roland GALLAND, Mr Vincent LAVERGNE, Mr Pascal REDON, Mr Jean-Bernard HERITEAU, Olivier BERTRAND a donné pouvoir à Mr Alain BUJADOUX

Mme Evelyne GRAVEY est désignée secrétaire de séance.

### Approbation du CR du 27 juillet 2011 :

Pour	Contre	Abstention
5	0	2
		A.BUJADOUX O.BERTRAND

### Objet : Vente de biens de section au profit de M. et Mme PINGUET - hameau de Sannegrand

Stéphanie PINGUET ne prend pas part au vote ni à la discussion

Monsieur le Maire rappelle la demande de M. et Mme PINGUET qui souhaitent acquérir les parcelles sectionnaires AM 254, 258 et 266. Une estimation a été demandée aux domaines et s'élève à 2 300 €. Les sectionnaires, par vote du 30 juillet 2011, se sont prononcés favorablement quant à cette vente par 14 « pour » et 1 « contre » sur 21 inscrits.

Le Conseil doit aussi se prononcer.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de vendre ces 3 parcelles à M. et Mme PINGUET au prix de 2 300 €. Les frais d'enregistrement et tous frais afférents seront à la charge de l'acquéreur. Le produit de la vente sera affecté à la section.

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

### Objet : Règlement du columbarium et du jardin du souvenir

Monsieur le Maire informe que le columbarium est installé au cimetière. Il s'agit maintenant de créer un jardin du souvenir pour la dispersion des cendres contenues dans les urnes du columbarium mais aussi de toute personne qui en ferait la demande. Il se situerait dans le prolongement du columbarium et serait séparé du reste du cimetière par des haies.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un jardin du souvenir.

L'installation de ce monument funéraire nécessite aussi la création d'un règlement qui définit les règles d'utilisation. Un projet d'arrêté est distribué aux Conseillers pour avis. Aucune objection n'est émise. Le Maire prendra l'arrêté correspondant au règlement du columbarium.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

**Objet : Tarif cases columbarium**

Pour faire suite à la discussion, le Maire propose de déterminer les tarifs pour les cases de columbarium et propose que ces tarifs soient indexés et réévalués chaque année suivant l'indice du coût de la construction. Il souhaiterait que les tarifs, pour les concessions trentenaires, remboursent l'investissement de départ, à savoir environ 2 000 €.

Le Conseil, après discussion, propose :

15 ans	30 ans	50 ans	Renouvellement (10 ans)
400 €	670 €	900 €	150 €

Les tarifs seront indexés suivant l'indice du coût de la construction - référence 2<sup>ème</sup> trimestre 2011 = 1 593

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

**Objet : Demande d'achat du domaine public Chez Taverne**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. et Mme ALOUCHY, résidents Chez Taverne, adressé au Maire et aux Conseillers Municipaux. Ils souhaiteraient acheter une bande de terrain. Ce talus se trouve sur le domaine public le long du chemin au dessus de leur habitation.

Monsieur le Maire s'interroge sur leur motivation et sur l'intérêt pour eux d'acquérir cette portion, surtout que cela entraînerait des frais de bornage, d'enquête publique et d'actes importants.

Il demande son avis au Conseil.

Le Conseil s'interroge également et propose d'en discuter plus tard après un complément d'informations.

**Objet : Colis de Noël et repas des aînés**

La Commission Action Sociale s'est réunie le 10 octobre et a arrêté la date du dimanche 11 décembre 2011 pour le repas. Toutes les personnes de plus de 65 ans domiciliées sur la commune ainsi que le personnel communal et associatif sont invités.

Seul le plateau de fromage sera pris en charge par la commission. Le reste du repas confié à un traiteur. Le dessert sera commandé, comme l'an passé, à la boulangerie de Champagnat.

Le tarif sera gratuit pour les aînés de plus de 70 ans et une participation de 15€ sera demandée aux autres.

Un colis sera remis aux personnes ne pouvant ou ne voulant assister au repas. Le contenu sera commandé au magasin petit casino de Bellegarde pour un montant de 27 €. Une boîte de madeleine BIJOU sera jointe en sachant que pour chaque boîte achetée d'une valeur de 7 €, un euro sera reversé à la fondation du patrimoine.

Les colis seront distribués la semaine avant Noël par les Conseillers et les membres du CCAS.

Pour	Contre	Abstention
5	0	2
		A.BUJADOUX O.BERTRAND

### Objet : Convention de déneigement

Jeudi 20 octobre à 15h30 est organisée une réunion en présence des membres de l'UTT et de la municipalité pour discuter des conditions d'intervention de l'entreprise de déneigement sur les différentes routes départementales de 2<sup>ème</sup> intervention insérées dans le réseau routier communal.

Déneigement communal : l'entreprise TARRET est reconduite pour cette année au tarif de 48 € de l'heure pour le déneigement seul et 68 € pour le déneigement avec pouzzolane fournie.

L'entreprise TARRET étant assurée, tout incident, lié à ses interventions, doit être signalé.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

### Objet : Indemnité du comptable

Mme POUCHIN qui a assuré l'Intérim 60 jours percevra 36.60 € brut. Monsieur SOLIVERES, trésorier nommé sur le poste de Bellegarde, percevra 213.51 € pour 300 jours de fonction.

Pour	Contre	Abstention
4	1	2
	A.BUJADOUX	O.BERTRAND D. PODETTI

### Objet : Projet de régie « cartes postales »

Afin d'abonder les fonds pour l'appel à mécénat pour les travaux sur le clocher de l'Eglise, Monsieur le Maire fait proposition d'une édition de cartes postales ayant trait à la commune. D'autre part, la famille de Mme Delphine Bureau Chigot (artiste peintre originaire de la commune) autorise la reproduction sous forme de cartes postales également.

L'expérience est tentée pour 100 €. Pour chaque carte vendue, tous les bénéfices seront intégralement versés à la fondation du patrimoine - Eglise de St Silvain Bellegarde.

Afin de vendre ces cartes une régie doit être créée. Melle Stéphanie GUINOT est désignée régisseur.

Pour	Contre	Abstention
6	0	1
		D. PODETTI

### Objet : Recensement de la population - recrutement et rémunération d'un agent recenseur

Le recensement de la population s'effectuera début 2012.

Le superviseur appartenant à l'INSEE se mettra en relation avec le coordonnateur communal en l'occurrence la secrétaire de mairie.

Ce coordonnateur est chargé de faire le lien entre l'INSEE et l'agent recenseur.

L'INSEE fixe à 565 € la dotation versée à la commune pour le recrutement de l'agent qui doit effectuer une formation de 2 demi-journées ainsi que les opérations de recensement. C'est le maire qui recrute l'agent recenseur.

Le Conseil doit se prononcer sur la création du poste et la rémunération.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

### Questions diverses

- Travaux de voirie

Les travaux de voirie 2011 sont terminés sauf l'entrée du chemin au hameau Le Chassain.

Prévisions pour 2012 :

- VC 104 (Sannegrand) et 105 (route transversale les Barris) pour 18 000 €

- Route du Mas pour 17 000 € dont une partie conjointement avec la commune de Bellegarde
- Routes de Chez Lucet, Chez G line et Chez Barrat sont pr vues ult rieurement

- Chemin Sannegrاند

Le mur de sout nement du chemin qui longe la propri t  de Monsieur DUPLEIX   Sannegrاند se d t riore.

2 propositions sont pr sent es pour le d placement de ce mur afin d'am liorer le passage :

- une ma onnerie cyclop enne qui renforcerait l'assise mais qui s'av re tr s on reuse
- le d placement de 2 m tres et talutage ce qui entra ne l'achat de terrain aux riverains (M. AUTIXIER et M. VEYSSET). Un courrier leur sera prochainement adress  pour avoir un accord de principe.

- Enqu te publique pour chemin affaire GUERARD

L'enqu te publique concernant la vente d'une partie de chemin   Sannegrاند   M. et Mme GUERARD se d roulera du 7 au 21 novembre 2011 en Mairie.

- Sinistre du clocher

Monsieur le Maire a eu un contact t l phonique avec l'expert. Le montant de l'indemnisation s' l verait   80 686 € TTC avec un versement de 43 000 € d s le commencement des travaux.

Monsieur le Maire propose de r unir la commission des travaux et M. TRAPON, architecte, afin de d terminer si l'indemnisation peut- tre accept e ou pas.

Le Conseil prendra une d cision   la prochaine r union.

- Presbyt re

La CCAB met   disposition en mairie les plans et d tails de la r fection du presbyt re. Le planning des travaux est pratiquement respect . Les r unions de suivi de chantier sont fix es tous les 15 jours, le mercredi.

- Adressage

La commission charg e d'instruire le dossier s'est r unie le 17 octobre 2011. Le projet finalis  sera adress    M. BRUNET, interlocuteur de la poste. Apr s validation, les plaques seront command es et pos es par l'employ  communal.

- Restaurant scolaire

La construction d'un restaurant scolaire est adopt e.

Pour information, la construction d'un groupe scolaire neuf est abandonn e. Les deux  coles seront r habilit es.

- Plan de la commune - Panneaux   l'entr e du bourg

Monsieur le Maire soumet au Conseil le projet du plan. Quelques d tails restent   revoir.

- Site Internet

Monsieur SONDAGH habitant le Moulin du Faux, informaticien, se propose dans un but publicitaire de cr er gratuitement le site Internet de la Commune.

- Charte des voisins vigilants

La gendarmerie demande aux communes de d signer, si elles le d sirent, des personnes r f rentes afin de signaler toutes anomalies. Le Conseil Municipal refuse car le signalement de tous faits suspects se fait naturellement dans la commune par l'interm diaire de la mairie.

- Enqu te ECARTS

Le Pays Combrailles en Marche effectue une enqu te par le biais de la soci t  ECARTS sur les besoins de la population concernant les commerces ambulants. L'enqu te est mise   disposition   la mairie ou distribu e aux habitants par les conseillers.

- Demande d'Alain BUJADOUX

Alain BUJADOUX propose aux Conseillers de fixer une prime de fin d'ann e aux employ s communaux. Une discussion s'ensuit. Chacun y r fl chit. La question sera mise   l'ordre du jour au prochain conseil.

**L'ordre du jour  tant  puis , la s ance est lev e   minuit**

Le Secr taire,

Le Maire,